



## La Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage vérifie la qualité de son fonctionnement

### Résultats de la campagne d'audits 2012-2013

La Charte est une démarche collective, professionnelle et volontaire qui vise deux objectifs :

- accompagner les éleveurs de bovins dans une amélioration de leurs pratiques, dans une logique de développement et « d'éthique professionnelle » ;
- les mettre en situation de communiquer sereinement sur leur métier.

Le dispositif actuel concerne 100 000 exploitations, accompagnées par 3 687 techniciens appartenant à environ 510 organismes des filières et du développement (les Organismes Professionnels d'Accompagnement et de Validation

ou OPAV), répartis sur l'ensemble du territoire. Il est géré à la fois au niveau national et au niveau régional. La Charte sert en outre de socle de base aux démarches qualité des filières viande et lait.

Le dispositif de surveillance permet de garantir le respect des missions de chaque acteur, une organisation homogène et de qualité, et des données fiables relatives aux pratiques d'élevage.

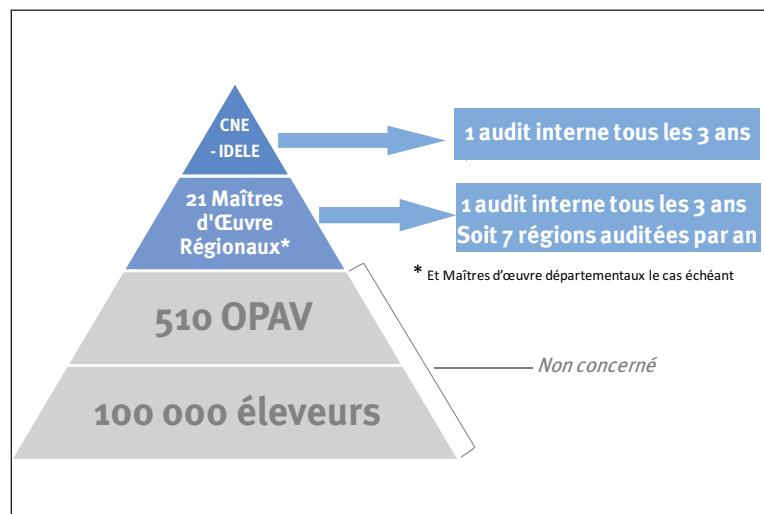
Il se base à la fois sur des audits internes et sur des audits externes dont l'objectif est de constituer un outil de surveillance pour les porteurs de la démarche et un moyen de progrès pour l'ensemble des acteurs de la Charte.

## Les principes du dispositif de surveillance : alternance d'audits internes et externes pour chaque région

Chaque région ainsi que l'échelon national (CNE, Institut de l'Elevage) bénéficient sur trois ans d'un audit interne et d'un audit externe. la campagne 2012-2013 est la dernière année du dispositif débuté en 2008. La campagne suivante se fera sur un fonctionnement différent.

### Qu'est-ce qu'un audit ?

Un audit, c'est la comparaison de ce qui est réalisé par un organisme ou une structure à un référentiel. Tout audit est réalisé par une personne spécialement formée et donne lieu à un « rapport d'audit » dans lequel est relaté l'ensemble des conformités et non-conformités constatées. Un audit interne se fait par une personne du dispositif, alors qu'un audit externe est fait par un organisme extérieur, aussi appelé organisme tierce partie, et qui doit répondre à la norme NF EN 45011 « processus et produits agricoles et alimentaires » en ce qui concerne la Charte.



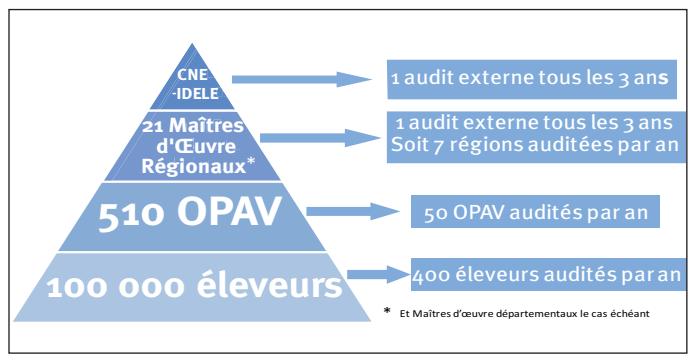
Fonctionnement des audits internes

**Les audits internes** sont réalisés par l’Institut de l’Elevage ou par un Maître d’Œuvre Régional diligenté par l’Institut de l’Elevage. Ils ne concernent que le niveau d’animation régionale (Maître d’Œuvre Régional et Comité de Pilotage). Quand il existe, le niveau d’animation départemental est aussi audité. Lors d’un audit interne (uniquement au niveau régional dans le dispositif CBPE), l’auditeur fait l’analyse de la documentation qualité, l’analyse du fonctionnement du dispositif à l’échelle de la région : animation professionnelle, animation technique, lien avec les OPAV, formation des techniciens, suivi des visites en élevage... L’évolution du fonctionnement et la levée des non-conformités depuis le dernier audit sont aussi évaluées par l’auditeur.

**Les audits externes** sont conduits par un organisme tierce partie, CERTIS, qui travaille pour la démarche depuis 2008 (reconduction pour 3 ans en 2012). Ces audits comportent pour chaque région :

- l’audit du Maître d’Œuvre Régional (et d’au moins un Maître d’Œuvre Départemental le cas échéant),
- l’audit de 1 à 18 OPAV, selon l’importance et le nombre de structures de la région, **soit environ 50 OPAV par an** ;
- des audits en élevage, entre 3 et 25 élevages par OPAV audité, en fonction également de la dimension et de la qualité du dispositif de l’OPAV, **soit environ 400 éleveurs par an**.

Pour la Charte, l’audit externe se fait aux 3 niveaux et dans cet ordre chronologique : exploitations, OPAV et animation régionale (et départementale le



Fonctionnement des audits externes

cas échéant). Au niveau des exploitations, l’auditeur regarde la conformité de l’élevage avec les exigences de la Charte et évalue la façon dont le technicien de l’OPAV a rempli la grille Charte lors de sa dernière visite. Au niveau de l’OPAV, l’auditeur transmet les conclusions des audits en élevage à l’OPAV concerné, et complète son audit par l’analyse de la gestion documentaire, du suivi des visites, du système de surveillance mis en place... Enfin, lors de l’audit de l’échelon régional, l’ensemble des rapports d’audits OPAV est regardé et analysé par l’auditeur et complété des mêmes éléments de gestion et suivi que pour l’audit interne. L’évolution du fonctionnement et la levée des non-conformités depuis le dernier audit sont aussi évaluées par l’auditeur.

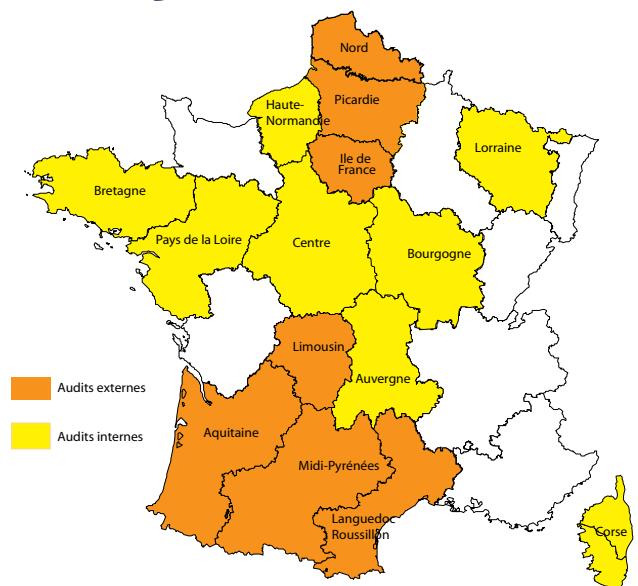
**Une commission de crédibilisation**, qui associe la profession (FNB-FNPL) et les interprofessions (CNIEL-INTERBEV), suit le dispositif, décide du plan d’audit, analyse les rapports d’audits et prend les décisions nécessaires en se référant aux présidents de la Charte en cas de besoin.

## Les principales conclusions de la campagne 2012-2013

Pour la dernière année de ce dispositif, les audits ont fonctionné de manière très satisfaisante et ont permis les réalisations suivantes : (voir carte ci-contre)

- audit interne de 8 régions ;
- audit externe de 6 régions, de 44 OPAV et de 336 élevages ;
- audit externe de l’échelon national (CNE - Institut de l’Elevage).

L’ensemble des audits a pu se dérouler dans de bonnes conditions grâce au travail conjoint de tous les acteurs concernés. Les OPAV et élevages audités sont représentatifs de la diversité existant au niveau national (voir schémas page suivante).



## **Les Maîtres d'Œuvre Régionaux constituent les pivots de la mise en œuvre de la Charte**

### **Les points forts**

- Forte implication des maîtres d'œuvre régionaux (pivots de la mise en œuvre de la Charte et de son suivi, partage des rôles clairement défini entre les intervenants, et participation à l'ensemble des réunions régionales et nationales).
- Le fonctionnement technique du dispositif Charte ressort comme un atout.
- La formation des techniciens à la version 2012 de la Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage a été très bien assurée (plus globalement le lancement de la version 2012).
- La mise en place pour Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon d'un comité de pilotage Grand Sud-Ouest a permis d'optimiser son fonctionnement.

### **Les principales causes d'écart**

- Les comités de pilotage professionnels ne se réunissent pas toujours de manière régulière.
- Des familles professionnelles sont moins représentées dans certains comités de pilotage.
- Des retards subsistent dans le renouvellement des visites.
- Les procédures de surveillance interne existent le plus souvent, mais sont rarement formalisées.
- Les Manuels Qualité Régionaux sont présents mais ne sont pas toujours à jour.

## **Les OPAV réalisent leurs visites avec sérieux**

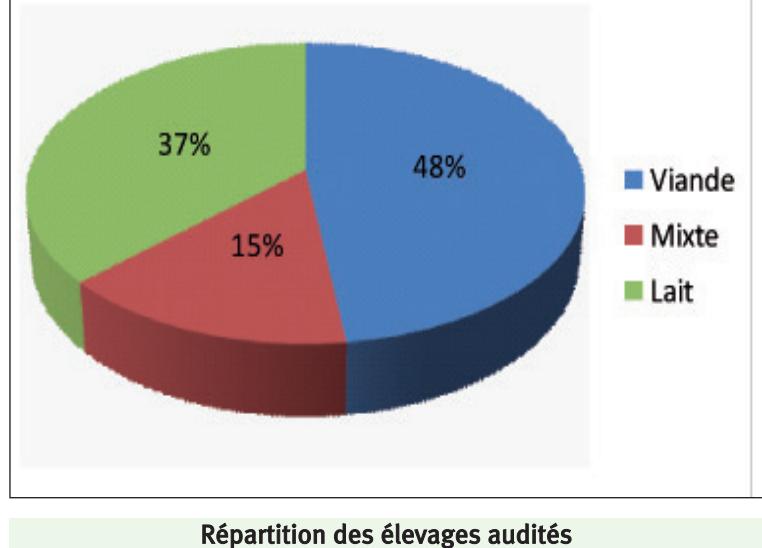
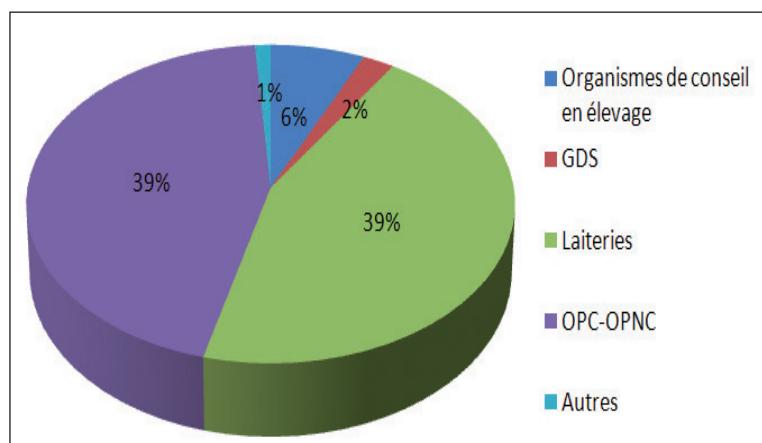
### **Les points forts**

- Les OPAV connaissent bien la Charte et gèrent ce dispositif avec rigueur.
- S'ils sont impliqués dans d'autres démarches de qualité, ils optimisent les missions qui relèvent des deux dispositifs (visites en élevage, gestion du suivi...).

- Les visites sont réalisées avec sérieux.
- De plus, les OPAV incitent leurs techniciens à participer aux formations qui leur sont proposées et respectent les procédures de la Charte.

### **Les principales causes d'écart**

- La non identification par le technicien de situations « non validables » pour l'adhésion à la Charte.
- L'absence de commentaires dans les situations non à l'objectif (y compris marge de progrès).
- Les retards dans la réalisation des visites de maintien.
- L'information des retraits d'adhésion (au maître d'œuvre ou à l'éleveur).
- La formalisation d'une procédure de surveillance interne.



## **Des éleveurs qui connaissent les objectifs de la Charte et les maîtrisent globalement**

La finalité des audits en élevage est double, il s'agit :

- dans un premier temps, de comprendre si les visites de validation sont conduites de façon conforme aux règles de fonctionnement du dispositif, si les pratiques sont évaluées de manière homogène,
- dans un second temps, de connaître la situation des éleveurs vis-à-vis de la Charte et de son contenu.

La totalité des éleveurs audités a été évaluée sur la version 2007 de la Charte (les audits en élevage ont eu lieu avant la mise en place de la version 2012 actuellement en cours de diffusion).

Les audits ont montré une très bonne connaissance de la Charte et de ses finalités. Tous les éleveurs savent qu'ils sont adhérents, connaissent le référentiel de la Charte et donc le contenu de leurs engagements, et les objectifs de la démarche.

Globalement, on peut dire que la Charte est bien appliquée dans les élevages. Plus de 90% des élevages audités cette année présentent ce que l'on appelle des « marges de progrès » sur un ou plusieurs points. Cela conforte le rôle de démarche de progrès de la Charte. Rappelons que la Charte va au-delà de la réglementation et incite les éleveurs à améliorer en permanence leurs pratiques.

---

N°document CBPE/183  
Rédaction : Simon Fourdin  
Institut de l'Elevage  
Mars 2014  
Réf.

### **Les chapitres les mieux maîtrisés par les éleveurs :**

Les chapitres de la Charte les mieux maîtrisés en élevage dans cette campagne d'audit : l'alimentation, l'élevage des veaux, la qualité du lait (pour les élevages concernés) et le bien-être animal.

### **Les chapitres où il reste le plus de marges de progrès :**

Le chapitre « Sanitaire » arrive en tête. En effet, si le carnet sanitaire est présent dans la quasi-totalité des exploitations, il peut parfois être tenu partiellement ou ne plus être à jour. Enfin, le chapitre « Environnement » comprend un grand nombre de marges de progrès, notamment sur la question de recyclage des déchets.

Des pratiques considérées comme « non validables » ont, en outre, été observées sur un petit nombre de points. Il peut s'agir d'éleveurs dont la situation a évolué depuis la dernière visite de validation, ou qui s'étaient engagés sur certains points qu'ils n'ont pas encore mis en œuvre, ou encore en attente d'une visite de confirmation de leur situation après un « avertissement », ou encore d'éleveurs qui ne devraient formellement plus adhérer à la Charte et qui devront corriger leurs écarts s'ils souhaitent maintenir leur adhésion.

Suite à l'analyse de 5 années d'audits, les acteurs de la Charte ont décidé de mettre en place un nouveau dispositif de crédibilisation à partir de la campagne 2013/2014. Ce nouveau dispositif repose sur des « audits de supervision » des techniciens, c'est-à-dire que l'auditeur accompagne le technicien lors d'une visite charte et fait l'audit dans les conditions réelles de visite. L'objectif est de mettre l'accent sur l'amélioration de la qualité des visites et des comptes rendus laissés à l'éleveur. Un premier bilan de ce dispositif sera réalisé à la fin de la première campagne.